

04.12.2015 - 19:20 Uhr

La Société Suisse des Entrepreneurs se félicite de la décision du Conseil fédéral: mise en oeuvre de l'article sur l'immigration au moyen d'une clause de sauvegarde

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs se félicite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral de gérer l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE au moyen d'une clause de sauvegarde. Il s'agit enfin d'une mise en oeuvre correcte et politiquement acceptable du nouvel article sur l'immigration qui préserve les contrats bilatéraux. La SSE avait critiqué le projet mis en consultation qu'elle considérait comme un leurre puisqu'il entendait jusqu'ici gérer exclusivement l'immigration de ressortissants d'Etats tiers.

Il est important pour la SSE qu'on ait renoncé lors de la rédaction du message du Conseil fédéral à d'autres points faibles tels que le désavantage disproportionné des métiers manuels ainsi que le contingentement des séjours de courte durée. Pour le secteur principal de la construction, un secteur qui a traditionnellement recours à un pourcentage élevé d'étrangers dépassant les 60 %, il est déterminant que le recrutement de main d'oeuvre étrangère dans les métiers de l'artisanat ne soit pas désavantagé par rapport aux personnels hautement qualifiés des secteurs de services. La SSE demande que les partenaires sociaux soient impliqués dans la procédure de répartition du contingent.

Contact:

Gian-Luca Lardi
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/226'19'64
E-Mail: gllardi@baumeister.ch

Daniel Lehmann
Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/129'11'52
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch

Matthias Engel
porte-parole de la SSE
Tél.: +41/44/258'82'44
E-Mail: mengel@baumeister.ch

Cette annonce peut être consultée sous <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100781502>